

Distr. générale 3 octobre 2022 Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de la sécurité routière

Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés

Cinquième session

Genève, 12 décembre 2022 Point 1 de l'ordre du jour provisoire **Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session*, **

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le lundi 12 décembre 2022 à partir de 10 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Points à retenir de la session de septembre 2022 du WP.1.
- 3. Activités de fond.
- 4. État d'avancement et prochaines étapes.
- 5. Élection des membres du Bureau.
- 6. Questions diverses.
- 7. Adoption de la liste des décisions.
- 8. Adoption du rapport de la quatrième session.
- 9. Prochaine session.

À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Villa Les Feuillantines (la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny est temporairement fermée). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : https://unece.org/practical-information-delegates.



^{*} Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : https://unece.org/info/Transport/Global-Forum-for-Road-Traffic-Safety/events/371068. Les versions traduites des documents officiels sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse suivante : http://documents.un.org/.

^{**} Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : https://indico.un.org/event/1000541/. Les communications relatives à l'organisation de la session seront envoyées aux représentants dûment inscrits.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/9

2. Points à retenir de la session de septembre 2022 du WP.1

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des activités pertinentes du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) à sa quatre-vingt-cinquième session, notamment des points proposés par le WP.1 pour examen.

3. Activités de fond

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des activités menées entre les sessions officielles par les experts qui s'étaient portés volontaires, à la quatrième session du Groupe, pour entreprendre des activités de rédaction, c'est-à-dire pour commencer à élaborer un premier projet de nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés, sous la forme d'une « convention ».

Conformément à la décision prise à sa quatrième session, il entreprendra l'examen initial du premier projet de texte établi par les Parties contractantes s'étant portées volontaires pour cette tâche.

Comme suite à l'invitation adressée par la Présidente du WP.1 à la quatre-vingt-cinquième session de cet organe, il envisagera de rédiger le texte juridique et de procéder aux évaluations, comme l'ont proposé les experts du Canada, de la Suède et des États-Unis d'Amérique.

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute faire le point sur les contributions relatives à la sécurité routière et à la conduite automatisée, s'il y en a, en tenant compte pour cela des Conventions sur la circulation routière de 1949 et de 1968.

4. État d'avancement et prochaines étapes

Sur la base des documents ECE/EX/2/Rev.1 (Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU) et ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/3 (Programme de travail du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés), le Groupe d'experts soumettra au WP.1, à la fin de la période pour laquelle il a été établi, un rapport complet sur ce qu'il aura accompli, afin que les résultats et conclusions de ses travaux profitent à l'ensemble des membres de la CEE.

Il souhaitera sans doute se pencher sur son programme de travail (ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/3) et débattre des points qu'il examinera au cours de son deuxième mandat (sous réserve de l'approbation du Comité des transports intérieurs).

Document(s)

(ECE/EX/2/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/3) ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/11

5. Élection des membres du Bureau

Le Groupe d'experts se fondera sur les documents ECE/EX/2/Rev.1 (Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU)

2 GE.22-15760

et TRANS/WP.1/100/Add.1 (Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail sur la sécurité et la circulation routières (WP.1)) pour l'élection de son Bureau, à savoir d'un président et de deux vice-présidents, qui prendront leurs fonctions au début de la première session de l'année suivant leur élection. Les membres du Bureau sont rééligibles.

L'article 29 du document TRANS/WP.1/100/Add.1 dispose que « le vote et les élections du bureau se font conformément aux articles 37 à 39 du Règlement intérieur de la CEE ». Selon l'article 38, « toutes les élections se feront au scrutin secret à moins que, en l'absence de toute objection, la Commission ne décide de nommer un ou plusieurs candidat(s) agréé(s) sans procéder à un vote ».

Document(s)

(ECE/EX/2/Rev.1 et TRANS/WP.1/100/Add.1)

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts voudra peut-être fixer son propre mode de fonctionnement entre les sessions officielles.

Il souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

7. Adoption de la liste des décisions

Le secrétariat établira durant la session une liste de décisions. Cette liste sera soumise à l'approbation du Groupe d'experts.

8. Adoption du rapport de la quatrième session

Le Groupe d'experts adoptera le rapport établi après la quatrième session, tenue en septembre 2022.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/5

9. Prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir les 4 et 5 mai 2023 (sous réserve d'un changement).

GE.22-15760 3